

**DEPARTEMENT DE LA LOZERE  
COMMUNAUTE DE COMMUNES  
AUBRAC LOT CAUSSES TARN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 17 novembre 2022**

\*\*\*\*\*

**NOMBRE DE  
DELEGUES**

En exercice : 34  
Présents : 21  
Votants : 26

**D22.093**

L'an deux mille vingt-deux,  
le dix-sept novembre,  
à 20 heures 30,

Le Conseil de la Communauté de Communes AUBRAC LOT CAUSSES TARN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la Loi, à la Mairie La CANOURGUE, sous la présidence de M. Jean-Claude SALEIL, Président.

**Présents** : CITERIN-NORMANDIN Sylvie, VALENTIN Denis, LAFON Madeleine, FABRE Jean, BLANC Sébastien, CASTAN Emmanuel, BONICEL Bernard, JURQUET Didier, GROUSSET Joël, KLING Jacqueline, CAYREL Jean-Claude, CONFORT René, CABIROU Christian, BONICEL Pascale, ROCHOUX Philippe, FERNANDEZ Florence, LAFOURCADE Noël, BADAROUX Suzanne, POURQUIER Jean-Paul, SALEIL Jean-Claude, SEGUIN Denis.

**Absents** : RODRIGUES David, SAGNET-POUGET Valérie, MALZAC Claude, VALENTIN Christine, POUDEVIGNE Roger, ROCHEREAU-POUGET Bernadette (pouvoir donné à LAFON Madeleine), POQUET Pascal, RODIER Yves (pouvoir donné à CABIROU Christian), VAYSSIER Jean-Louis, JACQUES Jérôme (pouvoir donné à ROCHOUX Philippe), CROUZET Colette (pouvoir donné à FERNANDEZ Florence), SALENDRES Jean-Sébastien (pouvoir donné à BONICEL Pascale), DE SOUSA Guy, absents excusés.

Pour mémoire - Suppléants : SEGUIN Pierre-Henri, PIGNOL Jean-Philippe, CASTAN Grégory, DAUBAN Charles, SANS Jean-Pierre, BONNAFOUX Hervé, MEYRUEIX Franck, RUIZ Marc, RODIER Matthieu, DUPUY Michel.

M. Jean FABRE a été nommé secrétaire de séance.

**POUR : 26**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTIONS : 0**

**D22.093 : MISSION D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE A LA SELO POUR  
LE PROJET DE RENOVATION DES LOCAUX DE LA CC ALCT A TREMOULIS**

**Rénovation énergétique, adaptation et réhabilitation, mise aux normes de sécurité et d'accessibilité du bâtiment de la Communauté de Communes Aubrac Lot Causses Tarn**

Etant rappelé l'intervention de la SELO en tant qu'AMO sur les travaux précédents, il semble judicieux de solliciter l'intervention de la SELO pour la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre du projet de rénovation en cours.

Monsieur le Président, propose de retenir l'offre de la SELO, et expose le détail des éléments constituant cette mission.

Pour l'exercice de sa mission de base (phase 1 et 2), l'assistant à maîtrise d'ouvrage percevra une rémunération globale et forfaitaire, ferme et définitive de 11 000 € HT (onze mille euros hors taxes) et suivant le détail ci-dessous :

ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE CONSULTATIONS DES PRESTATAIRES INTELLECTUELS ET DES ENTREPRISES POUR LES TRAVAUX		Délais indicatifs en jours	Montant
<b>Nature des prestations</b>			en Euros HT
<b>Consultation diagnostic amiante avant travaux</b>			
constitution du dossier de consultation, envoi de la consultation par mails à 3 candidats, rapport d'anayse, préparation des courriers aux candidats non-retenus et au candidat pressenti, signature et notification du marché		2	1 000,00 €
<b>Consultation mission de contrôle technique</b>			
B A S E	Elaboration de l'ensemble des pièces administratives de la consultation (RC+AE + CCAP) et constitution du dossier de consultation, envoi de la consultation par mails à 3 candidats, rapport d'anayse, préparation des courriers aux candidats non-retenus et au candidat pressenti, signature et notification du marché	2	1 000,00 €
	<b>Consultation mission de coordonnateur sécurité et protection de la santé</b>		
	Elaboration de l'ensemble des pièces administratives de la consultation (RC+AE valant CCAP) et constitution du dossier de consultation, envoi de la consultation par mails à 3 candidats, rapport d'anayse, préparation des courriers aux candidats non-retenus et au candidat pressenti, signature et notification du marché	2	1 000,00 €
<b>Consultation des entreprises travaux (18 lots)</b>			
Elaboration de l'ensemble des pièces administratives de la consultation (AAPC+RC+AE+CCAP) et constitution du dossier de consultation		5	2 500,00 €
Dématérialisation de la procédure de mise en concurrence et suivi		1	500,00 €
Relecture du rapport d'analyse des offres, participation à la CAO, et négociations le cas échéant		5	2 500,00 €
Préparation des courriers aux candidats écartés, pré-information des candidats pressentis		0,5	250,00 €
Rédaction décision, mise au point, montage, signature et notification des marchés		4	2 000,00 €
Participation à la réunion de lancement		0,5	250,00 €
		<b>TOTAL HT</b>	<b>11 000,00 €</b>
		<b>TVA 20%</b>	<b>2 200,00 €</b>
		<b>TOTAL TTC</b>	<b>13 200,00 €</b>

Puis, il invite le Conseil Communautaire à l'adopter.

**Le Conseil Communautaire,**

VU la loi n° 85.704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée,

**Après en avoir délibéré,**

**DECIDE** de confier à la SELO une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la rénovation énergétique, adaptation et réhabilitation, mise aux normes de sécurité et d'accessibilité du bâtiment de la Communauté de Communes Aubrac Lot Causses Tarn,

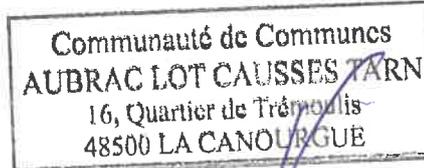
**APPROUVE** le devis correspondant pour un montant de 11 000 Euros H.T. soit 13 200 Euros T.T.C.

**AUTORISE ET MANDATE** Monsieur le Président ou le Vice-Président, pour lancer les consultations et signer les contrats et l'ensemble des pièces se rapportant aux différentes consultations concernant les différents intervenants et les contrats de sous-traitance éventuels,

**AUTORISE ET MANDATE** Monsieur le Président ou le Vice-Président à signer toutes pièces relatives au montage financier, administratif et technique du présent dossier,

Pour copie certifiée conforme,

La Canourgue, le 24 novembre 2022,  
Le Président,



**Jean-Claude SALEIL**